



Pour diffusion immédiate : 3/7/2023

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

AVANT LE 4 JUILLET, LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE L' « ACTE COMMÉMORATIF DU SERGENT GARY BEIKIRCH » POUR HONORER L'HÉROÏQUE VÉTÉRAN DU VIETNAM ET TOUS LES AUTRES NEW YORKAIS QUI ONT REÇU LA MÉDAILLE D'HONNEUR DU CONGRÈS POUR AVOIR SERVI NOTRE NATION.

La législation (A.3305-B/ S.5521-A) permettra aux conjoints des récipiendaires de la Médaille d'honneur du Congrès de demander des plaques d'immatriculation distinctives et de transférer les plaques d'immatriculation distinctives des récipiendaires décédés de la Médaille d'honneur aux conjoints survivants.

La gouverneure Kathy Hochul a annoncé aujourd'hui qu'elle avait signé l' « acte commémoratif du sergent Gary Beikirch, » une loi qui étend l'éligibilité aux plaques d'immatriculation spéciales délivrées aux récipiendaires de la Médaille d'honneur du Congrès à leurs conjoints. La loi (A.3305-B/ S.5521-A) permettra aux conjoints des récipiendaires de la Médaille d'honneur du Congrès de demander des plaques d'immatriculation distinctives et de transférer les plaques d'immatriculation des récipiendaires décédés aux conjoints survivants. Cette loi permettra aux conjoints des récipiendaires de la Médaille d'honneur du Congrès de commémorer le service et le sacrifice des hommes et des femmes courageux qu'ils ont épousés.

« Les hommes et les femmes courageux qui ont reçu la médaille d'honneur du Congrès ont dépassé les limites du devoir en se sacrifiant pour leur nation, et ils méritent d'être honorés comme il se doit, » **a déclaré la gouverneure Hochul.** « En permettant aux membres des familles des lauréats d'arborer ces plaques d'immatriculation spéciales, nous prenons une mesure supplémentaire pour témoigner de notre reconnaissance à l'égard de la bravoure, de l'héroïsme et de l'abnégation de nos militaires. »

Le sénateur d'État Jeremy Cooney a déclaré, « Les récipiendaires de la médaille d'honneur comptent parmi les plus grands héros de notre pays, et il est important que leurs familles puissent afficher leur fierté. J'ai présenté ce projet de loi en l'honneur du sergent Gary Beikirch, récipiendaire local de la médaille d'honneur, dans l'espoir que sa famille sera autorisée à afficher sa fierté et à perpétuer sa mémoire. Je remercie la gouverneure Hochul et mes collègues du corps législatif pour leur soutien à ce projet de loi. »

Sarah Clark, membre de l'Assemblée, a déclaré, « La Médaille d'honneur du Congrès est la plus haute distinction militaire de notre nation. Le sergent Gary Beikirch a reçu la Médaille d'honneur du Congrès en 1973 pour s'être porté au secours de militaires américains blessés, alors qu'il était lui-même blessé au Viêt Nam. Le sergent Beikirch arborait fièrement la plaque d'immatriculation distinctive de la médaille d'honneur du Congrès, parmi de nombreux autres honneurs. L'acte commémoratif du sergent Gary Beikirch permettra à Mme Beikirch et à tous les conjoints de membres de la Medal of Honor d'arborer cette plaque distinctive, préservant ainsi l'héritage de nos héros new-yorkais tout en honorant les importantes contributions apportées par les conjoints et les familles de nos militaires. Je remercie le département des véhicules motorisés (Department of Motor Vehicles) d'avoir travaillé avec mon équipe sur cette législation et la gouverneure Hochul pour son soutien. »

La législation (A.3305-B/S.5521-A) permettra aux conjoints des récipiendaires de la médaille d'honneur du Congrès de demander des plaques d'immatriculation distinctives et de transférer les plaques d'immatriculation des récipiendaires décédés aux conjoints survivants. Cette modification permettra également aux anciens combattants qui ne conduisent pas ou dont la voiture n'est pas immatriculée à leur nom d'afficher et de commémorer avec fierté leur service d'ancien combattant et les honneurs militaires qui leur ont été rendus.

En outre, cette loi est nommée en l'honneur du sergent Gary Beikirch, un vétéran de l'armée qui a reçu la médaille d'honneur du Congrès pour son service exemplaire pendant la guerre du Viêt Nam en 1970. Cette loi permettra à l'épouse du sergent Beikirch et à tous les conjoints de médaillés d'honneur d'arborer ces plaques distinctives, contribuant ainsi à préserver l'héritage des héros militaires de l'État de New York.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418